

Prions pour nos évêques

Yvon Bureau, Le Soleil, 16 février 2014

Dans une lettre ouverte, nos évêques québécois prient pour nos députés afin qu'ils s'opposent à l'euthanasie en votant contre la Loi concernant les soins de fin de vie. Je m'adresse à eux à l'approche du dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi 52 (PL52).

Je nous invite à prier pour les évêques afin que dans leur cœur grandissent davantage la compassion, le respect des personnes qui demanderont une aide pour adoucir leur agonie et leur fin de vie, la solidarité avec chaque personne en fin de vie, le respect de chaque mourant dans ses valeurs, dans sa conscience et dans son libre-choix, l'écoute de plus de 80% de la population québécoise qui demande que soit possible une aide médicale à mourir si nécessaire et si librement choisie, et enfin, le message profond de Jésus.

Chers messieurs, je vous rappelle les propos de Mgr Pierre Morissette, de passage à la Commission Mourir dans la dignité le 19 septembre 2013. Il a dit à peu près ceci : nous, nous vous livrons la position de l'Église; vous, les députés, vous avez à faire votre travail pour maintenir la paix sociale au Québec. Cela m'a beaucoup plu.

Le PL52 est tellement plus que l'aide médicale à mourir. Vraiment beaucoup plus. Et vous le savez fort bien. Sa philosophie est remarquable.

Il nous est bon et nécessaire de lire et de relire

ceci à la page 53 du rapport de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité : *«Au-delà de la froide réalité des sondages ou de la comptabilité relative du nombre de personnes «pour» ou «contre» s'étant exprimées pendant la consultation, de soulever la valeur des arguments en regard de l'évolution des valeurs sociales, de la médecine et du droit ainsi que notre conception du bien commun.»*

Quand bientôt nos députés voteront, ils auront au cœur et à l'esprit que plus de 80% de leur population sont en faveur de ce soin approprié et personnalisé, que la grande majorité des organismes, des corporations professionnelles et des établissements de soins concernés sont en faveur du contenu de cette loi concernant les soins de fin de vie et que la future loi servira à sortir des impasses, à diminuer les malaises cliniques et à augmenter la paix familiale et sociale.

Je prie pour vous, messieurs les évêques. Et je prie les députés, serviteurs de leur population, de voter selon leur conscience, bien sûr, mais surtout en étant bien conscients de la volonté de la grande majorité de la population en faveur de l'aide médicale à mourir, année après année, sondage après sondage, et en gardant une saine distance des farouches opposants.

() L'auteur, Yvon Bureau, est travailleur social et consultant bénévole pour le Collectif mourir digne et libre.*